



Rugles



Le Réveil Normand du 6 avril 2022



964 mots

Ecole primaire.

Mutations retoquées, dépités, le blues des enseignants qui n'arrivent pas à quitter l'Eure

De nombreux enseignants en école primaire veulent quitter le département de l'Eure pour aller en Calvados et Seine-Maritime. En vain puisque tous les ans leurs demandes de mutation sont retoquées. Au bord de la rupture, ils témoignent.

Ils ne témoigneront pas à visage découvert. Ils nous ont donné leur identité — et toutes les informations les concernant ont été vérifiées — mais ils ont réclamé l'anonymat. Par peur de « représailles ».

Des écoles à plus d'1 h 20 de chez moi

Nous avons accepté leurs conditions, sachant pertinemment que les services de l'Éducation nationale mettent énormément de pression sur leurs salariés afin qu'en aucun cas (sauf pour mettre avant les « bonnes initiatives », évidemment), ils ne parlent à la presse. Cette pression est allée crescendo depuis des années.

Mais le blues des enseignants en école primaire — puisque c'est d'eux dont il s'agit — est une réalité, les témoignages ci-dessous en sont une illustration. Précision utile, tous nos interlocuteurs ont un prénom d'emprunt

Josiane est enseignante remplaçante (1) dans l'Eure et ce mercredi 9 mars 2022, elle a reçu une fin de non-recevoir à sa demande de mutation dans le département voisin du Calvados.

C'était tout, sauf une surprise. « **C'était prévu, je fais la demande depuis 5 ans et deux fois par an, sans que cela ne change** », soupire-t-elle d'un air désabusé. Bon, cela ne la console pas mais « **le Calvados étant vraiment compliqué à obtenir, une collègue de l'Eure le demande depuis 8 ans pour se rapprocher de son conjoint, elle est mariée et elle a trois enfants, soit plus de 800 points au barème mais n'a toujours pas été mutée cette année** », relève l'enseignante.

Le fameux barème est celui qui permet d'attribuer des ordres de priorités pour les demandes de mutation. Il ne fait pas l'objet de critiques en soi – même si les célibataires, sans enfant, peuvent se sentir lésés – et la grille est à coup sûr respectée. Mais il ne suffit pas, loin de là, à satisfaire la demande pour quitter un département peu attractif mais aussi peu attachant que l'Eure, si on se fie aux chiffres.

Alors que 22 points suffisent pour obtenir certaines mutations d'un département à un autre, il en faut plus de 600 pour quitter l'Eure ; à part la Guyane et la Creuse, on ne « **fait pas pire** ».

Sur les réseaux sociaux, au sein de groupes privés Facebook notamment, les témoignages des enseignants sur les difficultés d'obtenir des mutations sont abondants.

Julie, enseignante titulaire T4 (2) admise au Concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE) et exerçant dans plusieurs écoles dans l'Eure, fait partie de celles et ceux qui ont fait le choix d'habiter dans un département voisin.

« **Je me retrouve dans des écoles à plus d'1 h 20 de chez moi. Cela signifie plus de 10 heures de route et un plein complet d'essence par semaine** », témoigne cette dernière.

Du coup à la fatigue s'ajoute évidemment l'impact sur le budget. « **Entre le prix d'une voiture en leasing capable de tenir les kilomètres et le prix de l'essence qui ne cesse de croître les fins de mois sont parfois un peu déprimantes...** » Julie, professeur depuis cinq ans dans l'Eure, demande tous les ans sa mutation dans le Calvados.

Une situation intenable

1 h 20, c'est à peu près le temps que met aussi Isabelle, résidente de Seine-Maritime et exerçant dans l'Eure. Son premier choix était d'exercer en Seine-Maritime où elle a gardé attache, logement et contraintes personnelles.

Une situation qu'elle estime « **non vivable sur le long terme tant d'un point de vue économique vu les frais engendrés – essence, péages, entretien de voiture – que d'un point de vue psychologique, étant donné les conséquences sur ma santé mentale et ma vie de famille.** »

C'est sûr, Isabelle, reçue au concours de professeur des écoles, va vite se lasser. « **Je ne tiendrai pas 10 ans dans une situation comme celle-ci, dit-elle. De plus je sais par avance que je n'obtiendrai pas pour l'année prochaine une mutation plus proche de mon domicile, les villes limitrophes au département de la Seine-Maritime étant les plus demandées.** »

Sa déception est d'autant plus forte que selon elle **« sur les 120 candidats de la liste complémentaire recrutés en début d'année 2022, les deux tiers classés moins bien que moi au concours iront exercer en Seine-Maritime. »**

« Pensez à déménager », oui mais...

« Pensez à déménager. » Telle serait la réponse de l'inspection académique aux enseignants qui mettent en avant les heures passées sur la route pour aller travailler, et peut-être aussi ce qui vient à l'esprit à la lecture de ces lignes.

« C'est ne pas tenir compte de notre vie personnelle et des concessions que nous faisons », estime Joey, qui comme bien d'autres a embrassé la carrière par passion.

Elle non plus, enseignante remplaçante dans l'Eure depuis quelques années, n'arrive pas à quitter le département. **« Le temps de trajet, mon poste de remplaçante et les conditions de travail me font douter tous les jours sur mon avenir dans l'Éducation nationale. Mais que faire? Ils sont en manque d'enseignants et nous laissent difficilement partir »**, s'interroge Joey. Celle qui **« pense depuis quelque temps à une reconversion »** estime que **« si cela persiste encore un an, je serai dans l'obligation d'arrêter ce métier, qui pour ma part était à l'origine une vocation. »**

(1) Elle est titulaire mais assure des remplacements dans plusieurs écoles de la circonscription. Depuis sa titularisation, Josiane n'a eu que des postes de remplaçante

(2) T4 c'est titulaire 4e année. Donc en comptant l'année de PES (Professeur des écoles stagiaires) c'est sa 5e année dans l'Eure et sa 5ème année d'enseignement tout simplement.

Serge Velain



Rugles



Le Réveil Normand du 6 avril 2022



205 mots

Et dans les collèges et lycées ?

Cette difficulté à quitter le département de l'Eure, seuls les enseignants du primaire (maternelle et élémentaire) semblent l'éprouver, du moins à ce point. « **Le système de demandes de mutation est un peu différent dans le secondaire** », témoigne un professeur de lycée, qui fait part de deux autres observations. Il y a davantage de femmes que d'hommes à enseigner dans le primaire (c'est l'inverse en collège et lycée) et les emplois du temps sont plus contraignants en primaire, les professeurs exerçant sur 5 ou 6 jours alors que les enseignants de collèges et lycées peuvent regrouper leurs heures. Ceci accentue le problème. Quant aux particularités concernant l'Eure, le caractère « rural » de ce département le rendrait peu attrayant.

Du coup ici, quand on « tient » un bon enseignant, on le garde. C'est le sens de la formule employée par la Direction académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) pour justifier parfois un refus de mutation : « **La nécessité de service attachée aux besoins du premier degré dans le département ne permet pas d'émettre un avis favorable.** » Invitée à s'expliquer davantage dans nos colonnes sur le sens de cette formule, la DASEN n'a toutefois pas répondu à nos sollicitations

Hugo DESHORS